



# Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 21 décembre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins  
et des membres de la Commission de Concertation  
de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Concerne:** Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue Prekelinden, 8.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Nous tenons à rappeler que cette bâtisse a déjà l'objet de deux demandes de permis d'urbanisme dont la dernière date de 2016 qui avait reçu un avis défavorable unanime.

Concernant cette troisième demande :

La demande comporte de nombreuses incohérences avec le dossier déposé en 2016 :

	Situation actuelle – demande de 2016	Situation actuelle – demande de 2017
Superficie plancher (m <sup>2</sup> )	527,5	593,4
P/S	2,18	2,57
Volume total de la construction hors sol (m <sup>3</sup> )	1740,5	1720,86
Emprise de la construction – superficie au sol	188,5	168,99
Taux d'emprise	0,78	0,73
Superficie imperméable	205,5	230,39
Taux d'imperméabilisation	0,85	1
Nombre de logements :		
Studio	0	1
1 chambre	1	6
2 chambres	3	0
3 chambres	0	0
Nombre de logements total	4	7

# Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Nous souhaitons obtenir des informations sur les modifications qui ont été réalisées entre les deux demandes de permis d'urbanisme ainsi que sur leur légalité, plus particulièrement en ce qui concerne le nombre de logements et le taux d'imperméabilisation. Rappelons que la demande concerne que des régularisations portant sur « les travaux déjà réalisés sur la structure portante ».

De plus la demande porte sur la création de logements à l'arrière du bâtiment et donc en intérieur d'îlot ce à quoi nous nous opposons. Si des activités artisanales peuvent voir le jour en intérieur d'îlot, la création de logements provoque des nuisances différentes et plus conséquentes pour le voisinage notamment le week-end et en soirée.

En outre, l'imperméabilisation de la parcelle et la densité de logement sont bien trop importante.

Nous demandons à la Commission de Concertation de remettre un avis défavorable à la demande de permis tel que proposé et de favoriser la réaffectation de l'arrière bâtisse en zone de cours et jardins majoritairement perméable

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Coordinateur.